

Appel à communication (décembre 2024)

À l'occasion de la célébration des cinquante ans de la loi Mazeaud, les co-directeurs, Tony Froissart et Jean Saint-Martin de cet ouvrage collectif à paraître aux éditions de l'AFRAPS lancent l'appel à communication relatif à l'histoire des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) :

S'il existe quelques travaux historiques retraçant l'évolution des institutions qui contribuent à la mise en place en France des sciences du sport, de nombreuses zones d'ombre demeurent quant aux enjeux de l'institutionnalisation scientifique et universitaire croissante des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives créées grâce à l'article 6 de la loi Mazeaud du 29 octobre 1975 et à leur évolution depuis ½ siècle.

Cet appel à communication souhaite pousser plus avant l'analyse des causes, des relations, des processus d'importation et/ou d'emprunts dont les STAPS sont l'objet. Depuis ½ siècle, les sciences du sport subissent en effet des influences variées qui façonnent leur caractère pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Si l'actuelle 74^e section du CNU donne l'impression d'une certaine homogénéité et d'une stabilité, lorsqu'on l'observe de manière diachronique ou sur un temps court, les STAPS sont, le plus souvent, le fruit d'hybridations progressives, de métissages ou le résultat de juxtapositions d'éléments venus d'ailleurs. Ces apports construisent, enrichissent les formations et les recherches en sciences du sport pour contribuer la plupart du temps à leur identité.

L'ambition de cet ouvrage vise à révéler et à comprendre les mécanismes grâce auxquels les STAPS se sont nourries des autres sciences et des expertises professionnelles. Les communications s'inscriront dans l'un des trois axes proposés ci-dessous tout en privilégiant de préférence les différents contextes du dernier tiers du XX^e siècle et du 1^{er} quart du XXI^e siècle.

• Axe 1 : Les institutions de formation et de recherche en STAPS

Cet axe s'intéresse à l'histoire des centres de formation et des laboratoires de recherche en sciences du sport. Qu'il s'agisse des UEREPS, des UFRAPS ou UFRSTAPS, des facultés des sciences du sport et de l'éducation, des départements STAPS et des institutions privées (ILEPS, IFEPSA) qui ont progressivement vu le jour, ces monographies permettront de privilégier l'«History from below» chère à É. Hobsbawm (1985). Des monographies de centre de recherche en sciences du sport sont aussi possibles afin d'en mesurer l'épaisseur scientifique et heuristique. En outre, cet axe 1 pourrait accueillir une histoire possiblement genrée des étudiant-es en STAPS à travers par exemple une analyse historique de l'ANESTAPS et de sa contribution à l'évolution des structures de formation et de recherche en STAPS. Enfin, des analyses de trajectoires individuelles d'acteurs des STAPS seront les bienvenues afin de montrer que l'approche institutionnelle des STAPS s'enrichit des approches personnelles. Ici, il s'agira de mettre l'accent sur des acteurs-rices pionnier-ères ou non qui sont à l'origine d'échanges multiples. Grâce à l'analyse de leurs origines familiales, culturelles, géographiques, leur formation, leur parcours professionnel, il s'agira de comprendre en quoi ces éléments de leur environnement participent au développement des sciences du sport à travers par exemple leur itinéraire de vie, les institutions et les réseaux qu'ils ont fréquentés ou contribué à développer à des échelles diverses (locale, nationale, transnationale, etc.)

Dans chacun des cas étudiés, il s'agira notamment d'étudier les déterminants pratiques et théoriques qui facilitent ou au contraire font obstacle à l'évolution des STAPS. De la même façon, quelles sont les relations avec les ministères de tutelle, qu'il s'agisse du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, de la santé et bien évidemment du ministère des sports, voire d'autres ministères ayant contribué de près ou de loin à leur avènement.

• Axe 2 : Les relations entre les STAPS et les sciences d'appui et/ou de référence

Les communications interrogeront ici les conditions à réunir pour développer les STAPS afin de montrer de quelles manières des idées et des savoirs ont influencé la genèse et la diffusion des sciences du sport en France. Comment ont-ils circulé, passant d'un lieu à un autre parfois très éloigné, passant d'un champ scientifique à un autre parfois sans lien direct avec les STAPS ? On pourra également s'intéresser aux techniques et technologies de recherche qui ont pénétré le champ de la 74^e section du CNU.

Quel est l'ensemble des connaissances et des valeurs morales, physiques, intellectuelles, scientifiques qui ont influencé les sciences du sport et ont permis leur diffusion à l'échelle locale, nationale et internationale.

Quelles sont les influences des sociétés savantes dans la promotion des STAPS. Qu'il s'agisse de l'ACAPS, AFRAPS, ARIS, SFHS, 3SLF, S2MS, des 2 SFPS, quelles sont leur contribution à la définition et au développement de la 74^e section du CNU ?

Les contributions de cet axe 2 seront principalement structurées autour des enjeux scientifiques et épistémologiques des STAPS. Il est aussi possible d'envisager une étude longitudinale des principales revues scientifiques des STAPS et en particulier de la *revue STAPS* et de la revue *Science et Motricité*. De la même façon cet axe 2 pourrait accueillir une étude relative à l'évolution de la Conférence Des Directeurs et Doyens (C3D) des STAPS et de l'évolution de la 74^e section du CNU.

• **Axe 3 : Les contributions externes et/ou indirectes au développement des STAPS**

Derrière ce titre un tant soit peu provocateur, il s'agira ici de privilégier les regards extérieurs sur le champ des STAPS. Les propositions pourront ainsi questionner les structures de formation ou de recherche qui depuis 50 ans œuvrent à des degrés divers au développement des sciences du sport. Qu'il s'agisse des IUFM, ESPE, INSPE au regard de la masterisation progressive des formations ou de la concurrence des écoles de commerce et/ou des institutions privées ou mixtes dépendantes ou non de Jeunesse de sport ou du ministère de la santé, chacune de ces études permettrait d'éclairer les enjeux de pouvoir entre les différents acteurs individuels et collectifs alors engagés dans des professionnalisations sportives diverses et variées. De la même façon, l'étude de la place et du rôle des organisations syndicales offrirait un éclairage inédit des finalités assignées aux formations et aux recherches en sciences du sport en permettant de mieux comprendre comment ces structures associatives traditionnelles, publiques et/ou privées, y compris marchandes sont parvenues ou non à orienter et/ou à réorienter la trajectoire des sciences du sport en France. D'autres propositions s'intéressant à la perception étrangère des STAPS françaises permettraient aussi de discuter des choix engagés en France métropolitaine et dans les territoires ultra marins afin d'identifier le cas échéant des spécificités locales qui permettraient ainsi de mettre en évidence le caractère hétérogène des STAPS.

Quelle que soit l'étude, il s'agira ici de mettre en perspective les compétences professionnelles, humaines, scientifiques, idéologiques, etc., de ces acteurs et passeurs culturels œuvrant à la diffusion des sciences du sport avec leur degré d'implication avec ou non les pouvoirs publics ou les différentes institutions qui organisent ou gèrent les recherches en sciences du sport.

Afin d'harmoniser cet appel à communication, chaque résumé devra être envoyé **AVANT la fin du mois de janvier 2025** aux adresses électroniques suivantes (tony.froissart@univ-reims.fr, jsaintmartin@unistra.fr) et ne devra pas dépasser les 3500 signes (espaces et notes de bas de page compris) tout en intégrant la nature des sources mobilisées (sources écrites, iconographie, sources orales, etc.).

Chaque résumé sera expertisé au plus tard dans le mois suivant afin de permettre aux auteurs retenus de rédiger leur article pour le début du mois de novembre 2025.